

# **JUSTICE ET JEUNESSE EN DIFFICULTÉ**

Michel GIRAUD

Des liens et des lieux  
ITINÉRAIRE SOCIAL ET SOCIALISATION SPATIALE  
L'action éducative judiciaire confrontée au besoin d'espace  
des mineurs "en difficulté"

## **Note de synthèse**

Groupe de Recherche sur la Socialisation  
ESA CNRS 5040  
Université LYON II

Novembre 1998

Au cours des trente dernières années, l'activité civile des tribunaux pour enfants a presque décuplé 1. Une telle inflation du nombre des familles dont la capacité éducative semble ainsi mise en question, pose de nombreux problèmes aux différentes institutions concernées, qui ne sont pas uniquement d'ordre quantitatif. C'est en effet la nature même du travail éducatif qui est ainsi mise en question par la croissance exponentielle d'une population jeune dont la destinée paraît compromise, quelle que soit par ailleurs la forme de ses "difficultés". (maltraitance, difficultés de l'apprentissage scolaire, troubles du comportement à forte résonance sociale, délinquance etc.

La recherche a pour objet principal de dégager, à partir de l'analyse d'un ensemble de procédures, les formes récentes de l'activité éducative du tribunal pour enfants de Lyon. L'enquête de terrain porte sur un échantillon de 42 familles concernées par une prise en charge judiciaire de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Un tiers de ces procédures sont en cours de jugement. Une partie de la recherche est fondée sur l'exploitation des dossiers d'action éducative. Des entretiens ont été parallèlement réalisés, d'une part auprès d'un certain nombre de sujets mineurs ou "ex mineurs de justice", d'autre part auprès des différents personnels concernés: magistrats, personnel éducatif du tribunal et de foyers de placement. Des éducateurs de prévention ont également participé à cette enquête de terrain.

L'hypothèse centrale de la recherche, fondée sur un ensemble d'études précédentes concernant la socialisation de mineurs en situation scolaire, familiale, pré-professionnelle problématique, est centrée sur une approche "spatiale" du problème. Parmi l'ensemble des "carences" et des "besoins" présumés de ces sujets difficiles, (besoin scolaire, besoin de normes, besoin de formation professionnelle et de travail ...) est ici privilégié le "besoin d'espace". Dans bien des cas, le signalement des difficultés des enfants est révélateur de ce besoin: fugues des enfants en dehors du logement familial qui paraît dans l'incapacité de les "contenir", comportements scolaires problématiques attestant que l'élève semble ne pas avoir de place dans l'école, "errance" persistante dans les espaces informels des "quartiers" etc. D'autre part, institutionnellement la satisfaction de ce besoin paraît primordiale et se révèle dans le choix du lieu au sein duquel peut être mi,-een oeuvre une action éducative remédiate. Notre axe de travail principal est consacré d'une part à l'investigation de l'ensemble des besoins des mineurs, d'autre part aux manières institutionnelles d'y répondre dans leur quête d'un espace optimal destiné à leur satisfaction. Nous considérons que l'inassouvissement persistant de ce "besoin d'espace" est en grande partie à l'origine de la persistance des difficultés des enfants ainsi que des difficultés propres, des différentes actions judiciaires engagées. Selon nous, la satisfaction de ce besoin est un préalable nécessaire à toute tentative de médiation.\*

La première partie du rapport est consacrée à la méthodologie de décryptage d'un matériau composite. Après avoir défini chacun des documents constitutifs des dossiers d'assistance éducative, nous nous sommes efforcés de montrer que chaque procédure constitue une totalité dynamique, où chaque élément se trouve imbriqué, historiquement et "spatialement" au sein d'une totalité de sens.

Tout d'abord, les notions de "danger" et "difficulté" ont été soumises à une investigation, à l'épreuve de leur "usage institutionnel". Après avoir dressé la liste des différentes acceptions de ces termes, selon le sens commun, nous nous sommes attachés à en saisir la "sémantique institutionnelle".

Hormis des situations relativement rares, où une manifestation concrète (maltraitance, abus sexuels) de "danger" est avérée, ces notions, se révèlent de définition problématique. D'une part parce que dans bien des cas, les victimes supposées elles-mêmes ne semblent pas convaincues du "danger" auquel elles sont présumées exposées, d'autre part parce que les éléments institutionnellement "explicatifs" du "danger" sont interprétés de manière contradictoire, selon la position des différents acteurs: membres de la famille, personnel scolaire, service social de secteur, etc.

C'est à partir de ce constat que nous avons pu entrevoir un des arguments fondamentaux du "drame" que constitue l'action éducative judiciaire. Pour l'intervenant éducatif, il s'agit de faire en sorte que cette contradiction sémantique aille en s'affaiblissant, jusqu'à ce que les définitions des termes de "danger" et de "difficultés" selon les différents acteurs "non institutionnels" (les membres de la famille notamment) correspondent étroitement à la "définition institutionnelle". L'effort institutionnel initial consiste ainsi à tenter de convaincre chacun des acteurs familiaux de la pertinence de la définition institutionnelle de ces termes, appliquée à leur propre "cas".

Cet effort institutionnel est doté d'une "dimension spatiale". En effet, ce travail de persuasion est concomitant à l'effort de "pénétration" de l'intervenant institutionnel au sein des familles. Cette pénétration est d'autant plus aisée que l'aplanissement des différences "sémantiques" des notions clefs de l'action éducative judiciaire est mieux réalisée. Ceci signifie que l'acteur institutionnel trouvera d'autant plus facilement une "place" au sein de la famille que chacun de ses membres sera convaincu de la légitimité de cette place, c'est à dire que leurs propres définitions des termes de "danger" et "difficultés" seront mieux accordées à celles de ce personnage extérieur.

Les informations factuelles directes (violences avérées) à l'appui de la situation de "danger" présumée des enfants contenues dans les différents documents introductifs des procédures, enquêtes sociales notamment, sont relativement rares. L'essentiel est constitué d'éléments connotant une "fragilité", un état de "faiblesse": précarité du statut socio-économique des parents, "fragilité" de leur "état psychique", fragilité des liens conjugaux, fragilité des liens entre parents et enfants.

Ces critères de "fragilité" sont évalués et qualifiés, métamorphosés en indices significatifs de "danger". Ils contribuent à (dis)qualifier les familles et à les intégrer au sein d'une nosographie implicite, qui, par principe "opératoire", tend à privilégier les éléments les plus "fragiles" (i.e. "dangereux").

Nous avons consacré un chapitre à l'analyse du "signalement". Cette démarche est dotée d'une signification "spatiale", car signaler, c'est ouvrir l'espace social de la famille, c'est faire violence au secret de l'intimité, dans l'objectif de remédier à une "prime à l'ouverture" impossible à colmater, dont les enfants sont les "agents", les "véhicules". Les familles "difficiles" sont pratiquement toujours des "cellules" dont les parois sont en voie d'effritement, et le signalement, dans un premier temps, accentue cette "porosité" de l'espace familial.

Dès lors qu'elle est "connue" judiciairement comme "famille difficile", celle-ci va être soumise à une investigation qui vient déborder le champ étroit des "raisons" initiales de cette "prime connaissance". Nous avons ainsi analysé les formes institutionnelles de ce "débordement", notamment dans les manières de reconstruire "l'histoire des familles". De même que les descriptions des structures familiales s'attachent à leurs "lézardes", les "histoires des familles" sont constituées de récits de "familles à histoires".

Ici réside un nouvel élément fort à l'appui de notre démarche. C'est l'argument principal de la troisième partie de cette étude. Car cet effort d'information est concomitant à un travail de persuasion. Ce travail est bilatéral. Il s'agit, d'une part de persuader les familles de leurs "propres" difficultés, du danger qu'elle représentent pour leurs enfants, d'autre part de convaincre le magistrat de la nécessité d'une action (éducative), ainsi que de la forme de cette action.

Cet effort de persuasion se concrétise par un "procès de désignation". Les "milieux familiaux" se déroulent devant le magistrat par l'entremise de rapports, assemblages de mots qui tentent de le convaincre de la "qualité" de différents "espaces sociaux" au sein desquels vivent les mineurs. Sa connaissance des "cas" qui lui sont soumis est essentiellement scripturale, même s'il a le loisir d'entendre les différents personnages

du "drame familial" lors des différentes audiences qui jalonnent toute procédure. "Juge de mots", en matière d'assistance éducative, le magistrat évalue la pertinence des manières institutionnelles de décrire des manières d'être de personnages sociaux en situation fragile, précaire, instable.

Nous avons tenté de dégager les axes forts du "procès de désignation", à partir de l'analyse de quelques cas exemplaires. Dans un premier temps, c'est à dire dans les **pièces introductives** des dossiers, (enquêtes sociales, rapports sociaux), la narration, fondée sur le signalement confiné à un champ étroit, (scolaire et/ou familial ) amplifie considérablement sa focale, "déborde" très largement les limites étroites du champ du signalement. L'histoire (intergénérationnelle) des parents est abordée, ainsi que de nombreuses autres dimensions: socio-économique, socioculturelle, psycho-relationnelle etc.

Dans un second temps, le champ se resserre, et nombre de domaines disparaissent ou sont considérablement réduits. Ainsi, nous avons notamment relevé la quasi extinction du champ socio-économique, et la croissance exponentielle du "champ" psychocomportemental et psycho-pathologique. Cette forme narrative, remarquable par sa constance, investit bien souvent l'ensemble de la "cellule familiale", décrite alors comme un groupe social "pathologique" et "pathogène", dangereux pour le devenir des enfants.

Cette manière de décrire est au principe d'un procès de qualification (ou de disqualification) des différents personnages. Selon leur propension à "ouvrir" et à privilégier telle ou telle "dimension", les acteurs, notamment les membres de la famille sont jaugés, évalués, parfois de manière comparative. Leur complaisance à s'insérer au sein du champ d'élection de l'institution leur vaut approbation et "récompense". A l'inverse, dès lors que l'essentiel de leurs propos se situe "hors champ", ils sont soumis à de fortes critiques, ainsi qu'à un persistant effort de persuasion destiné à les faire "revenir" de leurs "erreurs", c'est à dire à les amener à reconnaître la pertinence et la légitimité du "champ" institutionnel, ce travail de désignation / persuasion se heurtant parfois à des "résistances", à l'origine de tensions et conflits d'interprétation souvent durables.

Ce resserrement de la focale à travers laquelle sont institutionnellement perçues, interprétées et "agies" les "difficultés" des familles, coïncide avec un rétrécissement de l'espace d'investigation et d'action.

L'institution s'attache à la délimitation des "frontières" de "l'espace des familles", lors de la reconstitution de leurs histoires, de la narration d'événements marquants. Se développe ici, une dynamique de nature proche de celle prévalant dans le "procès de désignation" et d'interprétation des "difficultés". Il s'agit en quelque sorte de la traduction

spatiale du resserrement du champ perceptif. Ce resserrement "spatial" est en partie dicté par des contraintes pratiques : plus le champ est large, moins l'investigation peut être précise. De plus, l'action institutionnelle est elle-même bornée par les frontières d'un étroit périmètre, et n'a aucune prise sur en ensemble de "dimensions d'espace" qui se situent en dehors de son champ d'action.

Cette "traduction spatiale" a pour objet principal l'évaluation du lieu optimal de l'action éducative. Car \* si les enfants sont présumés "avoir besoin" d'aide, de soutien, il convient d'évaluer l'espace optimal au sein duquel une telle action a la meilleure chance d'aboutir. Implicitement, ceci revient à dire que les enfants ont "besoin d'espace". Soit l'espace "naturel" de la vie familiale, parfois considéré quasi intrinsèquement "pathogène", est perçu nocif à leur destinée, soit il semble un réceptacle convenable à une action éducative. Notre "échantillon" de procédures est constitué en majorité de cas où prévaut la première interprétation.

Dès lors, il convient de convaincre l'ensemble des acteurs de ce "besoin" d'espace des enfants, le magistrat, les parents, mais aussi et surtout les enfants eux-mêmes. Ce travail de persuasion, toujours fort long, souvent jalonné de conflits, est réalisé en partie par un "procès de désignation" relativement simple, où sont opposés, le "bon" et le "mauvais" espace. Ainsi, au milieu familial incapable d'offrir une "place" aux enfants, de les "contenir", milieu "déstructuré" et "déstructurant", est opposé un milieu idéal, présumé a priori "contenant" et "structurant".

Cette perception de deux espaces antinomiques est parfois mise en question par l'expérience. Un certain nombre d'enfants "placés" révèlent par la persistance de comportements et d'attitudes singulières, "anormales", parfois par l'accentuation de leurs "troubles", que la qualité supposée de ces lieux est improbable. Ces comportements, bien loin de démentir les "qualités" de ces lieux, sont le plus souvent considérés institutionnellement comme des effets rémanents de l'influence délétère du "milieu naturel", des "traces" néfastes d'un espace parfois désigné comme "toxique", traces qu'il convient d'effacer en accentuant la "séparation" entre ces deux espaces.

Cette "gestion" des interrelations des lieux est également gestion des liens entre les divers membres de la famille, parents, enfants, mais aussi parentèle plus ou moins proche. Cette gestion des lieux déborde le cadre de la cellule familiale. C'est aussi la gestion des relations entre divers établissements scolaires, lorsque le placement a pour effet de contraindre à un changement d'école. C'est également indirectement une tentative de gestion des réseaux d'interconnaissance que les mineurs ont pu tisser avant leur placement, au sein de "leur quartier".

Dès lors qu'ils sont placés, les mineurs sont confrontés au personnel éducatif des foyers, personnages nouveaux avec lesquelles ils sont conduits à se "lier" parfois durablement. Le forme et le degré de pérennité de tels liens sont deux éléments forts dont l'analyse a été approfondie. Par leur métier, les éducateurs sont conduits, consciemment ou non, à s'"attacher" aux enfants qui deviennent, au fil du temps, un peu "leurs" enfants. Mais les travailleurs sociaux en général, et sans doute plus encore ceux qui travaillent sous mandat judiciaire, sont soumis à une norme implicite mais très prégnante d'"interdiction d'attache". Ils sont conduits à rejeter les formes trop éloquentes de l'affection exprimée par les enfants. Cette "froideur" institutionnelle est particulièrement éprouvante et frustrante pour des enfants en situation de carence affective. Enfin, ces liens sont par nature provisoires, et leurs ruptures, suite par exemple à un changement de foyer, peut être à l'origine d'une succession de "souffrances" liées à la troncature des liens et des lieux. Ainsi soumis à une succession de "chocs affectifs", ne parvenant pas à exprimer ni dans la forme, ni dans la durée, leurs "sentiments", les enfants s'enferment fréquemment dans un "univers intérieur", un "mutisme" qui "inquiète" alors l'institution qui, à bien des égards, en est à l'origine. Avides de liens, ils ne peuvent concevoir ni les manières de les dire, ni les lieux où les exprimer.

L'analyse "longitudinale" des procédures, qui constitue la majeure partie de cette recherche, a consisté à reconstituer la dynamique des liens et des lieux d'enfants placés.

Les fondements de notre "problématique de l'espace" et de son présupposé "besoin" sont centrés sur l'analyse de la rémanence, au sein des lieux de placement, des liens avec le "milieu naturel", liens que la séparation contribue à infléchir, selon des formes différentes, selon les caractéristiques des familles, (une analyse spécifique est ainsi consacrée aux familles d'origine étrangère) selon la forme de l'action éducative engagée.

Ce "besoin", nous avons tenté de l'évaluer par l'analyse des attitudes et des comportements des enfants placés, analyse développée dans le second chapitre de la dernière partie du rapport.

Grâce aux entretiens réalisés avec des enfants placés, ("anciens" ou "actuels") en nous appuyant également sur les propos tenus par les mineurs lors des audiences, plus rarement sur leurs écrits, nous avons pu confronter les manières de voir institutionnelles à l'opinion propre des sujets eux-mêmes. L'analyse longitudinale nous a permis d'établir une relation forte entre la dynamique des manières d'être des mineurs placés, et la dynamique parallèle des liens avec leur "milieu naturel". La persistance du mal être des mineurs au sein de leur milieu de placement semble ainsi directement liée à la persistance des "attaches" avec leur milieu familial, indépendamment du degré de fragilité de celui-ci. Cette relation, qui peut sembler d'évidence, est primordiale, constitutive d'inflexions comportementales, relationnelles, parfois spectaculaires: un enfant

jusque là en grande "difficulté scolaire", semble devenir un élève assidu, des comportements problématiques se dissipent etc.

Ces inflexions radicales sont cependant peu fréquentes, et dans la plupart des cas étudiés, les "difficultés" demeurent, et semblent devenir un trait caractériel propre des mineurs placés, qui s'affirme au prorata de la durée de leur placement. C'est là à notre sens le paradoxe de l'action éducative. L'on voit ainsi des enfants, séparés dès leur plus jeune âge de leur milieu "naturel", socialisés en presque totalité sous l'égide et dans des "espaces" institutionnels, se métamorphoser quelques années plus tard en adolescents asociaux", en échec scolaire massif, devenir, selon certains propos éducatifs, de véritables "friches".

Il apparaît que la manière institutionnelle de gérer les liens entre les différents milieux de vie du mineur, "milieu naturel" (qui peut être composite) et milieux de placements (qui se diversifient, dans le temps, dans l'espace, dans leurs caractéristiques spécifiques au fur et à mesure que s'allonge la durée du "placement" et que vieillissent les enfants) est en grande partie à l'origine de la fixation de ce trait caractériel.

Dès lors que les mineurs sont placés, ils sont en permanence évalués par une vigilance institutionnelle constante. Une telle évaluation tend généralement à reporter sur les "difficultés" propres au milieu d'origine, la responsabilité des "difficultés" manifestées par le mineur au sein de son milieu de placement. Plus les "difficultés" des mineurs au sein de leur "nouveau" milieu de vie s'affirment, et plus il semble indispensable aux institutions responsables, d'accentuer la distance entre "milieu naturel" et "milieu de placement", soit en amplifiant l'éloignement géographique, soit en accentuant l'étanchéité des "frontières". Et bien souvent, le résultat inverse est obtenu: plus la distance s'accroît, et plus les difficultés des enfants s'accroissent.

C'est ici que réside un des paradoxes du "placement": dans les cas où la persistance des liens entre le mineur et son "milieu naturel" est forte, plus l'institution tente de "séparer" ces deux milieux par l'érection de frontières hermétiques, plus la "présence" du milieu d'origine s'accroît. Cette double dynamique de "restriction" des liens et de séparation des lieux a pour effet d'accentuer l'anxiété des enfants, qui imaginent alors, soit que leurs parents "se désintéressent" de leur sort, soit que leur milieu familial, dont ils sont ainsi de plus en plus "coupés", devient dans un tel état de "perturbation" que celui-ci interdit dès lors toute forme de communication avec eux. Ils veulent savoir ce que devient ce milieu auquel il "appartiennent" de moins en moins. Se heurtant au silence institutionnel, ils se représentent le pire.

Une telle dynamique semble à l'origine de leur instabilité spatiale qui peut s'affermir alors, devenir chronique. La propension des enfants placés, soit à "fuguer", soit à réaliser des actes "transgressifs" systématiques dans l'objectif conscient ou non de se faire "expulser" d'un milieu incapable de les "contenir", soit à s'enfermer dans un silence qui semble ainsi répondre au silence institutionnel, correspond à la genèse d'un mal être caractéristique. Ils paraissent tenter de se mettre hors d'atteinte de manières éducatives incapables de les "comprendre". Plus le temps de la séparation se prolonge, plus les "barrières institutionnelles" s'accumulent, et plus se développe en eux ce malaise qui dévoile un "besoin d'espace" inassouvi. Leurs manières d'être, de dire et de taire, sont en fait les produits "logiques" de leur incertitude d'être à autrui, à l'espace, au monde social. Leurs comportements sont révélateurs de leur véritable "besoin": ils sont en quête d'un lieu de vie introuvable.

Regroupés en "foyers", c'est à dire réunis collectivement au sein d'espaces de promiscuité, ils peuvent agir en "bandes", dans des embryons de révoltes. De mineurs en danger ils deviennent alors des "mineurs dangereux", des sujets "hors la loi", paradoxalement produits parfois dès leur plus jeune âge sous les auspices des représentants directs du droit .

C'est alors que peut s'entrouvrir, puis se développer un singulier espace, un "milieu", dont les attraits se sont progressivement révélés au cours de leur incoercible mobilité, c'est à dire lors de leur quête d'un espace introuvable. L'attraction qu'exerce ce singulier "milieu" est d'autant plus forte que leur itinéraire

semble les avoir conduits dans une impasse, dans une situation telle que désormais aucun "espace" n'est en capacité de les "contenir". Ni l'espace familial, (soit parce que leurs parents ne les "reconnaissent" plus du fait de la durée de la séparation, soit parce que le "milieu naturel" a lui même évolué, notamment par la venue de nouveaux acteurs :belle-mère, beau-père ... ), soit que ce milieu est devenu en cours de procédure tellement "fragile", qu'il s'avère inapte à les "contenir") ni aucun espace de placement, ne semble répondre à leur "besoin". C'est ce besoin, indéfiniment inassouvi qui semble les propulser ainsi en direction d'un singulier espace. Certains peuvent s'y "insérer" durablement, et connaître alors des expériences qui les conduisent parfois de nouveau au tribunal, en tant que "Mineurs délinquants".

Dans cet espace, les enfants sont confrontés à de multiples dangers. Dans certains cas, la procédure est close alors que, désormais proches de leur majorité, ils se trouvent dans une situation particulièrement périlleuse, dont l'institution judiciaire paraît dans l'incapacité de les prémunir. Au cours de leur "errance" au sein de ce "milieu", ils tissent des liens affectifs éphémères, qui laissent parfois des traces indélébiles. Des adolescentes sont alors confrontées au redoutable problème d'une maternité qui s'ouvre alors dans une situation de dénuement, de "fragilité" extrêmes, situation qui est à l'origine d'une nouvelle procédure destinée à protéger leurs propres enfants du "danger" qu'elles leur font courir, du fait de la précarité, de l'instabilité de leur position.

L'avant dernier chapitre de la dernière partie est ainsi consacré à l'analyse de la reproduction intergénérationnelle des procédures. L'on y retrouve parfois de manière frappante, une même manière institutionnelle d'interpréter et d'agir, une gestion des liens qui est en même temps gestion des lieux légitimes d'expression des "sentiments", des affects, une même vigilance institutionnelle vis à vis de la dynamique d'une "cellule familiale" toujours très instable, l'émergence et l'accentuation de conflits parfois particulièrement violents entre l'institution Judiciaire et la mère, une inflexion des comportements d'enfants placés qui atteste la genèse de leur "mal être", et ainsi les éléments constitutifs de futurs itinéraires marqués par les prémices annonciateurs de la reproduction intergénérationnelle d'un besoin d'espace inassouvi.

La difficulté pour les institutions éducatives, qui représente un "danger" virtuel essentiel pour les enfants placés, provient de l'incertitude d'être à l'espace que contribue à produire la "gestion" de l'"interface" entre "Milieu naturel" et "milieu institutionnel". Dès lors que les enfants sont en position d'incertitude sociale, spatiale et affective, et dans quelque lieu qu'ils se trouvent, ils manifestent des attitudes, des comportements révélateurs, qui dévoilent selon nous un "mal être à l'espace", à l'origine de bien des perturbations", bien des "échecs" (scolaires, notamment). Si la "qualité" des différents foyers, la doctrine prévalant dans le "suivi" des pensionnaires, déterminent en partie les formes de l'"insertion spatiale" des sujets qui y sont placés, ces "qualités", pas plus que celles propres "à la cellule familiale", ne permettent de comprendre la dynamique des liens des mineurs avec leurs différents espaces de vie.

Ceci ne signifie pas ignorer l'influence propre aux milieux, naturels comme institutionnels, dans la genèse, l'atténuation ou le développement des "difficultés" des enfants, mais la relativiser par déplacement du point de vue. Le "mal être", les "troubles", l'instabilité des enfants au sein de leur milieu naturel" préexiste bien souvent à l'intervention judiciaire, et leurs comportements en famille, à l'école, dans les espaces publics de "leurs quartiers", l'attestent.

Pourtant, séparés tout jeunes de leur "milieu naturel", n'y ayant parfois vécu que de très courtes périodes, certains enfants manifestent au sein de milieux éducatifs spécialisés, des attitudes et comportements pratiquement identiques. Leur itinéraire pourtant étroitement contrôlé par de multiples professionnels, experts "éducatifs", apparaît aussi affligeant, parfois davantage, que celui d'enfants socialisés au sein de familles qui semblent se distinguer par une "Incompétence éducative" notoire .

La mise à distance physique contribue à la perpétuation d'une anxiété, bien souvent institutionnellement désignée sous le terme de "souffrance". Exclue du "théâtre familial", les enfants ne peuvent plus participer au drame qui s'y joue. Et s'ils paraissent parfois si mal à l'aise dans leur lieu de placement,

c'est sans doute que leur esprit est ailleurs ou plutôt que les différents acteurs de cet "ailleurs" peuplent leur esprit d'une telle envahissante "présence", que rien d'autre ne peut y "pénétrer".

L'institution voit, dans les manières d'être et d'agir des enfants, pénétrer en son sein les formes immatérielles malvenues, "illégitimes", d'un "milieu familial" délétère qui semble alors peupler "son espace" institutionnel d'une foule de spectres nocifs. Elle renforce alors les "barrières" (physiques, communicationnelles), tente, par l'accentuation de cet "hermétisme", d'affaiblir leur "présence". Mais de tels "fantômes" paraissent se jouer d'une telle clôture, l'accentuation de l'"absence" des enfants l'atteste. Dès lors les "frontières physiques" s'avérant incapables de "contenir" cette "intrusion", l'institution est conduite à débuser ces "fantômes" là où elle imagine qu'ils se sont retranchés. De réalisation particulièrement délicate, une telle action nécessite l'"ouverture" de l'espace où ils semblent s'être embusqués, qui apparaît ainsi comme un "foyer d'infection". Il s'agit d'"ouvrir" pour en extraire les éléments "toxiques", "l'espace intérieur" des enfants. C'est ici que se joue le "procès de médicalisation" du "mal être" des enfants. Sanctuaire des liens, cet espace est doté de parois particulièrement hermétiques, et sa pénétration s'avère fort malaisée. L'institution tente alors de convaincre les enfants du bienfait d'une telle "ouverture", fait en sorte que les barrières que ceux-ci érigent fréquemment à leur tour, soient démantelées. Sont alors convoqués les "spécialistes de cet "espace intérieur"", psychologues et psychiatres. Il s'agit de "faire parler" les enfants, parole institutionnellement perçue "libératoire", seule apte à expulser ces étranges et fantomatiques "personnages". C'est ce qui explique en partie la si fréquente injonction à une "thérapie", à une "aide", à un "soutien" psychologiques, forme d'action présumée apte à remédier à l'ubiquité de leur "mal être", à leur "souffrance".

Le plus souvent, un tel effort contribue à l'inverse à renforcer les "parois", à accentuer l'hermétisme de cet espace "intérieur". A l'instar des institutions éducatives qui bien souvent n'entendent les propos des mineurs qu'à travers le filtre bien particulier de leur "oreille", les mineurs n'entendent pas ces multiples et répétitives suggestions, qui sont parfois injonctions. Leur "résistance", d'une fréquence et d'une constance saisissantes, signifient que ce n'est pas en tentant de débuser au sein de leur "espace intérieur" de tels "fantômes", que pourra être "traitée" leur "souffrance", leur mal être. Pour eux, une telle action n'est pas pertinente car elle ne se situe pas à la "place" qui devrait être la sienne. La trilogie, propension institutionnelles à l'interprétation psychologue - injonction plus ou moins explicite, parfois latente, parfois contraignante, à des "soins" - résistance des "Intéressés", est une constante .

Si le "mal être" des mineurs dans leurs lieux de placement est en partie lié à la prégnance de personnages fantomatiques qui envahissent leurs esprits, il semble qu'une pratique destinée à les prémunir d'un tel "peuplement" soit susceptible de l'atténuer. Le préalable à la réalisation d'un tel objectif est sans doute le démantèlement des "barrières" érigées entre "milieu naturel" et "milieu institutionnel", "barrières" qui sont pour une part importante à l'origine de cet étrange "peuplement", "barrières" relationnelles et barrières langagières. Ce sont en effet ces barrières qui sont pour une part notable à l'origine de ce confinement "pathologique" des liens. Le "silence institutionnel" qui réside en partie dans le "secret" des dossiers, en partie dans le "mutisme institutionnel" vis à vis des questions "impertinentes" des enfants, est l'une des pièces maîtresses de cette "clôture" entre milieu naturel et milieu institutionnel<sup>2</sup>. Car le secret revient à exclure les acteurs essentiels du drame, de la procédure qui se prononce sur leur propre destinée. Mettre en cause ce secret, signifie accorder plus de crédit aux propos des enfants. C'est également réévaluer leurs actes, silences, attitudes, comportements, selon leur "rationalité propre", leur "logique". Il s'agit donc d'entendre et de comprendre le sens de leurs comportements, en admettre la "logique", ne pas les considérer a priori comme des signes "pathologiques". Cela revient à les replacer en position de sujets en partie "responsables" de leur propre destinée.

Une telle action est délicate à mettre en oeuvre. Certaines situations paraissent inextricables, notamment lorsqu'elles parviennent tardivement à la connaissance du magistrat. D'autres, compte tenu des caractéristiques propres à certains "milieux naturels", semblent conduire irrésistiblement toute forme d'action

vers une impasse. La trajectoire rectiligne et fulgurante de quelques mineur(e)s révèle qu'ils (elles) semblent "traverser" l'institution judiciaire sans que celle-ci ait prise sur eux (elles), et inversement, sans que les mineur(e)s aient la capacité de saisir les "bouées" qui leur sont tendues. Ces "intraitables", "incassables", "insaisissables" ont-ils été trop tardivement "traités", où sont ils le produit combiné d'un milieu familial particulièrement déstructuré, d'une prise en charge (administrative), parfois fort précoce, mais conduite selon des perspectives discutables, enfin d'une époque qui réduit à sa plus simple expression le "périmètre" de l'espace dévolu à une "jeunesse" dépourvue de ressources ?

Une telle question conduit à replacer notre microscopique "échantillon" au sein d'un univers de tout autre dimension: la "jeunesse" en difficulté déborde en effet largement les frontières étroites du "champ" de l'action éducative judiciaire. Peut-on alors craindre que la justice soit à son tour, elle même débordée par la croissance d'une jeunesse de plus en plus précocement "difficile" ?

Se posent ici les questions connexes de la saturation du tribunal et de l'offre de „places" en foyers de placement.

Si la première, attestée par la charge de travail en augmentation constante des différents personnels inter-venant en cours de procédure, a obtenu récemment une réponse partielle, lors de la création d'un huitième poste de juge des enfants au tribunal de Lyon, la seconde par contre se pose avec une persistante acuité. L'offre de "Places" est en effet en constante diminution, et il semble bien que ce soit le problème majeur auquel sont confrontés magistrats et personnels éducatifs. De plus l'institution judiciaire n'a pas la maîtrise de ce problème qui échappe en grande partie à son domaine de compétence. Soumis au pouvoir du Conseil Général, un grand nombre d'établissements voient leur pérennité n-ùse en cause pour des questions d'ordre budgétaire.

La gestion des liens et des lieux fait ici resurgir un domaine fort chichement entrouvert en cours de procédure: le "champ" socio-économique. Le coût du placement est en effet considérable. Les sommes englouties dans le placement, parfois plus que décennal, d'enfants vis à vis desquels une telle séparation, loin de "résoudre" leurs "difficultés", contribue indirectement, dans certaines situations bien particulières, à les pérenniser, pourraient sans doute être utilisées de manière plus profitable.

D'autre part, dans un grand nombre de cas, la prolongation de la mise à distance des enfants hors de leur "milieu naturel" est conditionnée en grande partie par la persistance ou l'accentuation des "difficultés économiques" des familles, même si de telles "difficultés" n'apparaissent que très rarement explicitement dans les attendus des ordonnances de prorogation de placement.

Cette précarisation est sans doute déterminante dans la perpétuation et l'accentuation des manifestations de la fragilité psychique des parents, comme des enfants. C'est là une difficulté majeure, trop souvent sous évaluée, mais de remédiation fort problématique, à l'origine de l'élargissement des "fractures" de la "cellule familiale" et de la reproduction (intergénérationnelle) de son instabilité.

1 Le nombre des mesures d'assistance éducative n'a pas cessé de s'élever en France de 1962 (32 117) à 1993 (256 000). (Sources: Encyclopædia Universalis, 1995)

2 Certains actes "illicites" perpétrés par les mineurs ("vol" ou consultation clandestine de leurs propres dossiers) sont ici à notre sens fort significatifs de leurs "besoins" véritables, dont l'assouvissement est au principe de l'atténuation de leur "anxiété", de leur "mal être".